

Publications économiques et financières



Entreprises

Juin 2021

LES DÉFAILLANCES DES ENTREPRISES ULTRAMARINES

HAUSSE DES DÉFAILLANCES DANS L'OUTRE-MER AU 1^{ER} TRIMESTRE 2021 PAR RAPPORT AU 1^{ER} TRIMESTRE 2020 ALORS QUE LA BAISSSE SE POURSUIT DANS L'HEXAGONE

AVERTISSEMENT

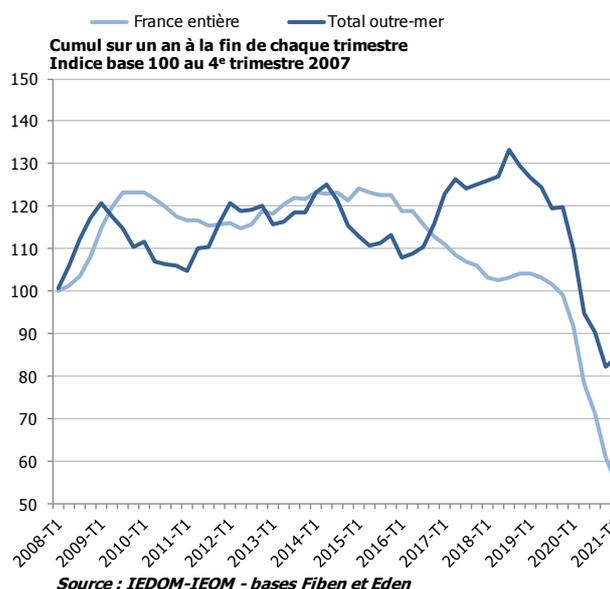
Les données pour l'année 2020 publiées ici reflètent à la fois l'impact qu'a eu la période de confinement sur le fonctionnement des juridictions commerciales et les évolutions réglementaires qui accordent temporairement, dans les départements et collectivités d'outre-mer de la zone euro (DCOM), des délais supplémentaires tant pour apprécier l'état de cessation de paiements que pour le déclarer.

Au 1^{er} trimestre 2021, le nombre de défaillances dans l'outre-mer s'inscrit en **diminution de 23 %** en cumul sur un an (recul bien moindre cependant que celui observé en France entière où il atteint -40,3 %). Les défaillances sont en baisse **dans toutes les géographies ultramarines et dans l'ensemble des secteurs d'activité**, mais ces évolutions ne sont pas analysables d'un point de vue économique.

À l'instar de ce qui est observé au niveau de l'Hexagone, la baisse des défaillances sur un an ne signifie pas une diminution du nombre d'entreprises en difficulté. Elle reflète les effets de la période de confinement sur le fonctionnement des juridictions commerciales et les évolutions réglementaires qui ont conduit, dans les DCOM de la zone euro, à modifier provisoirement les dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation de paiement. Elle illustre également l'effet de l'ensemble des mesures de soutien apportant des aides de trésorerie ou permettant aux entreprises de réduire ou retarder le paiement de certaines charges, et donc le risque de faire défaut sur ces paiements.

Défaillances des entreprises ultramarines

Note : chaque point représente le cumul des 12 derniers mois. Dernier point : 1^{er} trimestre 2021.



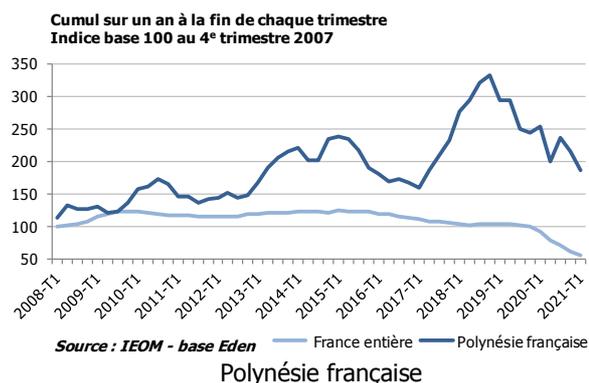
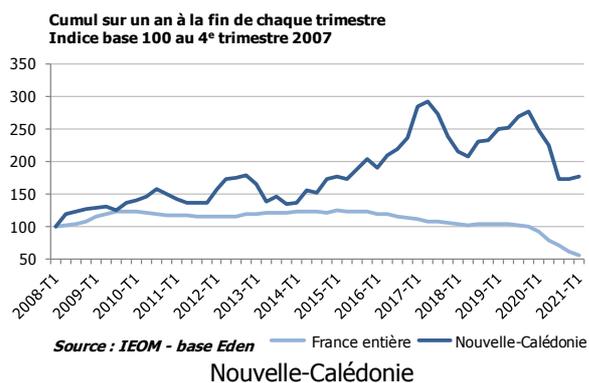
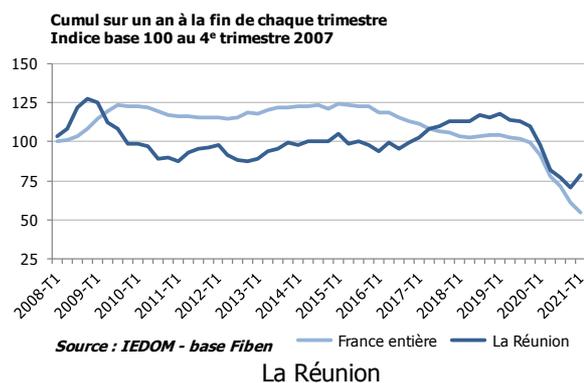
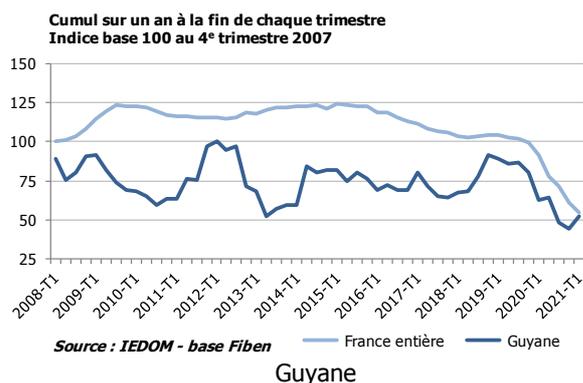
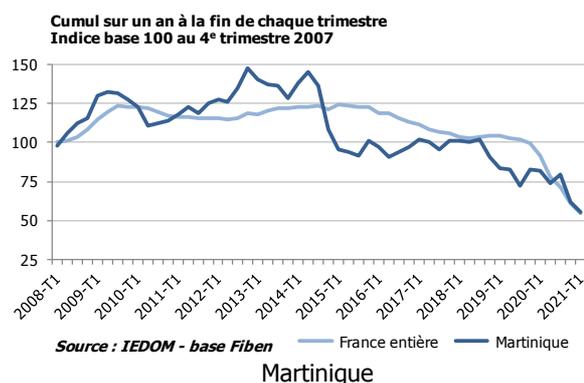
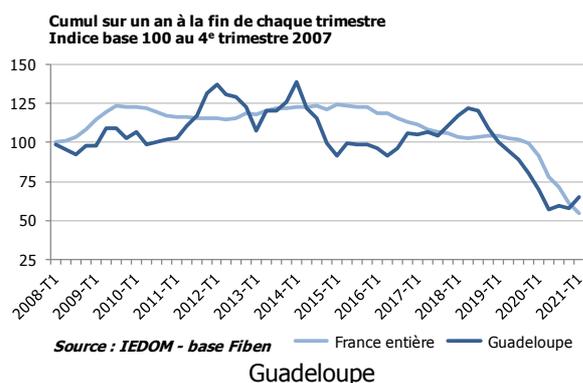
Les défaillances du 1^{er} trimestre 2021 **progressent néanmoins de 11 %** par rapport au 1^{er} trimestre 2020 dans les territoires ultramarins alors qu'elles demeurent en forte baisse pour la France entière (-30,1 %). Les hausses les plus significatives sont observées en Guadeloupe (+80,8 %) et à La Réunion (+45,4 %) tandis que la Martinique et la Polynésie française affichent de nets reculs (-34,2 % et -42,3 % respectivement). Cette évolution est due en partie à un « effet de base » : le confinement ayant débuté à partir du 17 mars 2020 dans les DCOM de la zone euro (le 20 mars en Polynésie française et le 24 mars en Nouvelle-Calédonie), l'activité des tribunaux de commerce a été suspendue au cours de la deuxième quinzaine de mars 2020. La réduction des défaillances déclarées en mars 2020 se traduit donc par une base plus faible en nombre de défaillances, une hausse pouvant apparaître en 2021 sans que le nombre de défaillances ne soit significativement plus élevé. De fait, le nombre de défaillances au 1^{er} trimestre 2021 demeure inférieur à ceux constatés pour les 1^{ers} trimestres de 2018 et 2019.

Les défaillances d'entreprises par géographie

Défaillances en nombre d'unités légales, variations en %

	Cumul sur un an à la fin du trimestre			Données trimestrielles		
	1 ^{er} trim. 2020	1 ^{er} trim. 2021	Variation en %	1 ^{er} trim. 2020	1 ^{er} trim. 2021	Variation en %
Guadeloupe	207	193	-6,8 %	26	47	+80,8 %
Martinique	323	219	-32,2 %	73	48	-34,2 %
Guyane	61	51	-16,4 %	4	12	+200,0 %
La Réunion	575	461	-19,8 %	97	141	+45,4 %
Nouvelle-Calédonie	421	298	-29,2 %	66	71	+7,6 %
Polynésie française	198	146	-26,3 %	52	30	-42,3 %
Ensemble outre-mer	1 793	1 381	-23,0 %	319	354	+11,0%
France entière	47 085	28 110	-40,3 %	10 539	7 372	-30,1%

Source : IEDOM-IEOM – Bases Fiben et EDEN. Données disponibles fin mai 2021 - Calcul : IEDOM-IEOM



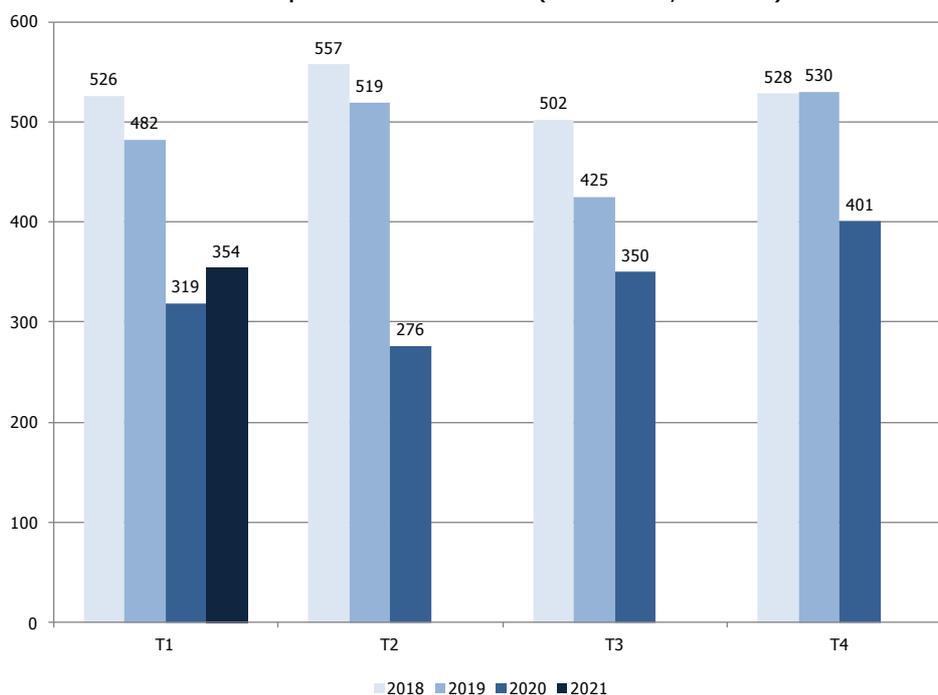
Les défaillances d'entreprises par secteur d'activité

Défaillances en nombre d'unités légales, variations en %

Secteur d'activité	Ensemble outre-mer						France entière					
	Cumul sur un an			Données trimestrielles			Cumul sur un an			Données trimestrielles		
	1 ^{er} trim. 2020	1 ^{er} trim. 2021	Variation en %	1 ^{er} trim. 2020	1 ^{er} trim. 2021	Variation en %	1 ^{er} trim. 2020	1 ^{er} trim. 2021	Variation en %	1 ^{er} trim. 2020	1 ^{er} trim. 2021	Variation en %
Agriculture, sylviculture et pêche (AZ)	51	21	-58,8 %	13	8	-38,5 %	1 265	953	-24,7 %	240	272	+13,3 %
Industrie (BE)	163	124	-23,9 %	28	28	0,0 %	3 156	1 825	-42,2 %	747	460	-38,4 %
Construction (FZ)	503	356	-29,2 %	93	96	+3,2 %	10 246	5 462	-46,7 %	2 297	1 623	-29,3 %
Commerce, réparation automobile (G)	372	293	-21,2 %	72	67	-6,9 %	10 401	6 007	-42,2 %	2 377	1 561	-34,3 %
Transports et entreposage (H)	77	68	-11,7 %	17	18	+5,9 %	1 969	1 093	-44,5 %	453	317	-30,0 %
Hébergement et restauration (I)	168	120	-28,6 %	28	26	-7,1 %	6 277	3 525	-43,8 %	1 414	696	-50,8 %
Information et communication (JZ)	32	29	-9,4 %	7	10	+42,9 %	1 253	830	-33,8 %	289	219	-24,2 %
Activités financières et d'assurance (KZ)	31	20	-35,5 %	2	8	+300,0 %	1 002	678	-32,3 %	213	159	-25,4 %
Activités immobilières (LZ)	40	38	-5,0 %	9	8	-11,1 %	1 478	1 181	-20,1 %	306	355	+16,0 %
Conseils et services aux entreprises (MN)	183	159	-13,1 %	23	35	+52,2 %	5 354	3 591	-32,9 %	1 233	993	-19,5 %
Enseignement, santé, action sociale et service aux ménages (P à S)	166	149	-10,2 %	25	50	+100,0 %	4 490	2 881	-35,8 %	916	695	-24,1 %
Ensemble	1 793	1 381	-23,0 %	319	354	+11,0 %	47 085	28 110	-40,3 %	10 539	7 372	-30,1 %

Source : IEDOM-IEOM – Bases Fiben et EDEN. Données disponibles fin mai 2021 - Calcul : IEDOM-IEOM

Nombre de défaillances des entreprises ultramarines trimestriel (données brutes, 2018-2021)



METHODOLOGIE

Les défaillances sont recensées en termes d'unités légales – entités identifiées par un numéro Siren dans les DCOM de la zone euro, le numéro d'inscription au RIDET en Nouvelle-Calédonie et le numéro T.A.H.I.T.I. en Polynésie française – et couvrent les redressements et les liquidations judiciaires. La notion de « défaillance » se distingue de celle de « cessation d'activité » qui correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Une défaillance ne donne pas nécessairement lieu à une cessation d'activité, et *vice versa*.

Une unité légale peut faire l'objet de plusieurs procédures collectives au cours du temps. Quand, suite à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, la liquidation judiciaire est prononcée à l'issue de la période d'observation, une seule défaillance est comptabilisée. En revanche, on considère que lorsqu'un plan de continuation ou un plan de cession intervient entre un redressement judiciaire et une liquidation judiciaire ou un nouveau redressement, ce plan clôture la procédure initiale de redressement. La liquidation ou le second redressement sont donc comptabilisés comme une nouvelle ouverture de procédure, c'est-à-dire comme une nouvelle défaillance de l'unité légale.

Les défaillances des sociétés en nom collectif (SNC) de défiscalisation consécutives à la défaillance de leur maison-mère sont neutralisées afin d'éviter de compter plusieurs fois la même procédure.

Toutes les publications de l'IEDOM et de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur les sites www.iedom.fr et www.ieom.fr

Directeur de la publication : M.-A. POUSSIN-DELMAS – Responsable de la rédaction : M. RANDRIAMISAINA

Rédaction : B. TERRIEN

Éditeur et imprimeur : IEDOM-IEOM

Achévé d'imprimer : juin 2021 – Dépôt légal : juin 2021 – ISSN 2679-0823